



EVALUATION SOCIALE

L'ENFANT			
Nom :	Prénoms :		
Né(e) le :	à :	Sexe :	
Adresse :			
<input type="checkbox"/> Domicile familial	<input type="checkbox"/> Famille d'accueil	<input type="checkbox"/> Lieu de vie	<input type="checkbox"/> Foyer d'hébergement
Etablissement scolaire fréquenté:		Classe:	
Etablissement médico social :			
Autres prises en charge : (hôpital de jour, CMPI, soins...)			
MOTIF DE LA SAISINE			
Difficultés identifiées et proposition élaborée en équipe éducative :			

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

Nature du service chargé de la présente évaluation :

- Service social élèves Service social MDSI Autres (*à préciser*)

Nom et prénom de l'assuré ouvrant droit à l'enfant :

Sécurité sociale : N°

Caisse :

Titulaire de l'autorité parentale :

- Père Mère Tuteur légal Autres (*à préciser*)

	Mère	Père
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone		
Profession		

FRERES ET SŒURS (*situer l'enfant intéressé à sa place dans la fratrie*)

Nom et prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée ou profession	Remarques particulières

Mesures administratives ou judiciaires en cours :

- AED AP AEMO Enfants confiés

Coordonnées des services sociaux et organismes connaissant la famille :**Par qui les difficultés ou le handicap ont été décelés et quand ?** (*origine du dépistage, nature des difficultés, actions menées à ce jour*)**Projet de la famille concernant l'enfant :** (*faire apparaître clairement le choix des parents*)

Synthèse : *(cf. guide rédactionnel au dos)*

Nom de l'Assistant du Service Social :

Adresse administrative :

Téléphone :

Date :

Signature :

GUIDE REDACTIONNEL

Dans une évaluation sociale sollicitée par la Maison départementale des personnes handicapées, le rôle du travail social est de favoriser avant tout la participation active des familles en leur donnant un espace de parole qui leur permette d'exprimer leurs souhaits, de mieux comprendre les projets possibles pour leur enfant et de développer leur analyse de ses difficultés. L'objectif du rapport social est d'apporter à la Commission des droits et de l'autonomie tous les éléments utiles à la pertinence de la décision.

1. Rappel juridique et réglementaire

◆ La confidentialité des informations

- Conformément à l'art L.241-10 du code de l'action sociale et des familles : « les membres de l'équipe pluridisciplinaire... sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux art. 226-13 et 226-14 du code pénal ».

- Conformément à l'art. 8 du décret n° 2005.1752 du 30 décembre 2005 : « les membres des équipes de suivi et de scolarisation sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal ».

En conséquence, le document d'enquête doit être remis sous pli cacheté au directeur d'école ou au chef d'établissement (mention « pli confidentiel » portée sur l'enveloppe) et sera ouvert exclusivement par les membres de la Commission habilitée à le faire.

◆ Le droit des familles

La LOI n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit, article 7, alinea 5, « l'accès des usagers à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ».

La LOI 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées énonce les principes suivants concernant l'orientation d'un enfant vers des dispositifs adaptés de scolarisation : « Les parents sont étroitement associés à la décision d'orientation et peuvent se faire aider par une personne de leur choix. La décision est prise par la commission des droits et de l'autonomie, en accord avec les parents ou le représentant légal. »

◆ L'autorité parentale

Compte tenu des évolutions du droit de la famille, il convient d'identifier clairement le responsable légal de l'enfant (cf. loi de 1993)

2. Synthèse

C'est plus précisément la synthèse qui doit faire apparaître les éléments déterminants susceptibles d'orienter la décision de la Commission.

- reprendre les étapes scolaires importantes et les difficultés rencontrées ; préciser une éventuelle déscolarisation antérieure ou actuelle ;
- mentionner les problèmes de comportement qui perturbent gravement la vie familiale et/ou la scolarité ;
- évoquer la capacité de la famille :
 - à faire face aux difficultés de l'enfant,
 - à coopérer dans la réflexion sur sa prise en charge éducative,
 - à se mobiliser sur le projet de vie, de scolarisation ou de formation professionnelle,
 - à se mobiliser sur un projet d'orientation éventuel,
 - à mettre en œuvre, si nécessaire, un projet thérapeutique ;
- mentionner les obstacles à une orientation éventuelle (refus d'internat, expériences antérieures négatives, éloignement, etc.) ;
- préciser le mode de prise en charge le plus adapté (internat, semi-internat, autre); envisager la question des transports nécessaires et de leur prise en charge financière ;
- faire apparaître le point de vue de l'enfant ou du jeune sur le projet qui le concerne.

Conclure la synthèse par un avis explicite sur le projet.

NB : dater impérativement l'enquête et signer en mentionnant clairement votre nom et votre adresse administrative.